

FEDERATION NATIONALE DES PORTS ET DOCKS C.G.T.
263 rue de Paris - Case n° 424 - 93514 MONTREUIL CEDEX
Tél. : 01.48.18.82.96 - Fax : 01.48.18.82.94
E-MAIL : contact@portsetdocks.org

Documentation Générale n°65
**Circulaire Ports Autonomes et Chambres
De Commerce Maritimes et de Pêche n°34
Circulaire Dockers n°31**

Montreuil,
le 05 décembre 2008

**Ce jour, le jeudi 04 décembre 2008,
première réunion consacrée à la
négociation de la nouvelle Convention Collective Nationale
qui rassemblera l'ensemble des travailleurs portuaires**

Chers Camarades,

Le Président de la Commission Mixte Maître Gilles BELIER mandaté par le Ministère du Travail, a reçu l'ensemble des organisations syndicales de salariés et d'employeurs afin de recueillir leur conception pour la future Convention Collective Nationale.

La Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. par la voix de son Secrétaire Général Daniel LEFEFBVRE a rappelé : *la Fédération et les portuaires n'ont pas demandé la loi de décentralisation de 2005 qui a fait des ravages dans de nombreux services publics et activités parapubliques.*

Les anciens ports d'intérêt national, les salariés des CCI concessionnaires, ont été jetés en pâture sous la tutelle de Conseils Régionaux sans aucune lisibilité sur leur devenir. Certaines régions ont renouvelé la concession aux CCI, d'autres ont créé des syndicats mixtes ou société d'économie mixte, d'autre encore sont tentées d'homologuer de nouveaux concessionnaires (partenariat public-privé).

La Fédération avait alerté l'UPACCIM dès 2005 sur la nécessité d'adapter la Convention Collective Verte dépassée par le nouveau contexte juridico-politique et fragilisée puisque non étendue au Journal Officiel.

La Fédération et les Portuaires n'ont pas voulu non plus cette réforme absurde en 2008 impactant les Ports Autonomes, les personnels, le statut social, les emplois et les acquis. Le plan de relance porte en germe la parcellisation du potentiel publique portuaire, l'émiettement des services et des personnels en clair la privatisation imposée chaque fois que possible.

Voilà pourquoi les portuaires et leur Fédération C.G.T. ont combattu pour écrire un scénario alternatif à la loi du 04 juillet 2008 en négociant et signant l'accord cadre national qui vient d'être officialisé par décret (*ci-joint copie du décret*).

Dans ce texte devenu une référence puisqu'il s'agit d'un décret d'application de la loi, nous avons obtenu l'exigence d'un socle de garanties, nous avons prévu un mode opératoire alternatif aux transferts purs et durs des personnels. Et enfin, nous avons acté l'engagement des parties signataires qu'une Convention Collective Nationale verra le jour avant le 30 juin 2009 et s'appliquera à tous les salariés régis par la Convention Collective Verte, par la Convention Collective Nationale de la Manutention Portuaire ainsi qu'aux nouveaux concessionnaires et opérateurs pouvant apparaître dans les activités de gestion, d'exploitation, de maintenance et de manutention portuaires.

C'est donc l'objectif que s'assigne la Fédération et les travailleurs portuaires.

Les autres participants ont eu l'occasion de donner leur position.

L'UNIM et l'UPF ont confirmé leur accord donné dans la négociation de l'accord cadre national.

F.O. s'est livrée à une déclaration sans queue ni tête réfutant toute la réforme, la loi, l'accord cadre. Il ne lui restait plus qu'à sortir de la salle. Et bien non. FO. a donné son accord pour participer aux négociations. Plus démago et opportuniste que ça, tu meurs !

C.F.D.T. s'est ralliée à l'objectif de la CCN unique. La C.F.T.C. aussi.

Enfin l'encadrement s'est dit défavorable au départ, puis favorable à la CCN unique mais en disant que sa principale préoccupation c'est le maintien des avantages locaux.

Donc à priori, rien ne s'oppose à ce que rapidement nous puissions nous mettre d'accord sur le champ d'application de la nouvelle CCN qui déterminera le reste.

Et la suite ? ...

Avant les fêtes de fin d'année 2008, un projet de champ d'application sera échangé entre les parties.

Une nouvelle négociation est d'ores et déjà prévue le 7 janvier 2009.

De plus, la méthode de négociation proposée est de prendre les textes conventionnels, article par article, en prenant soin d'intégrer les dispositions contenues dans la Convention Verte et dans la CCN Manutention Portuaire.

Enfin les avantages locaux feront l'objet d'un article particulier garantissant que les accords paritaires locaux ne peuvent être remis en cause à l'occasion de la mise en œuvre de la nouvelle Convention Collective Nationale.

Voilà en substance, mais de manière précise le déroulement de cette première réunion.

Il est trop tôt et serait hasardeux de se rassurer à bon compte, mais le décor semble planté. Il va falloir retrousser les manches, se cracher dans les mains et y aller dare-dare.

Profitons-en pour parler du paysage portuaire national et des pré-projets stratégiques.

D'abord une bonne nouvelle.

La Fédération tient à saluer l'excellent travail accompli dans l'unité par les syndicats C.G.T. portuaires de Lorient, Brest, Saint Malo et Nantes St Nazaire et cela depuis de nombreux mois.

La Région Bretagne vient de confirmer que les CCI de Lorient et Brest sont confirmées comme concessionnaires.

Bravo à nos Camarades qui ont été convaincants et persévérants pour arracher une décision politique loin d'être acquise au départ.

Nos remerciements vont également à G. LAHELLEC Conseiller Régional Communiste qui s'est investi dans le dossier.

Situation générale des ports

La plupart sont affectés par des baisses d'activité plus ou moins marquées. Nulle part il est question de relance, de développement. La crise financière et économique pèse certainement, mais peut servir d'alibi dans certains cas.

Pré-projets stratégiques

Pour l'instant, la tonalité générale c'est plus un scénario de charcutage, de marchandages sur la répartition possible entre les services, les secteurs et les opérateurs. Aucune lisibilité réelle sur les effectifs de personnels et leur affectation (détachement).

Les opérateurs qui étaient pressés, les directeurs généraux aussi, semblent attentistes et peu enclins à prendre des engagements en terme financier et de développement de l'activité.

Quant à la tutelle, Dominique BUSSEREAU est aux abonnés absents. Lui si prompt à défendre « sa » réforme, on ne l'entend plus. Certains pourraient s'en réjouir. Mais restons vigilants, silence ne veut pas dire inaction.

Voilà Camarades, brièvement quelques informations importantes.

Sachez enfin, que crise ou pas, réforme ou pas, la Fédération a demandé à l'UNIM et l'UPACCIM des négociations sur le pouvoir d'achat, la pénibilité et autres revendications.

De bonnes fêtes à tous. Restons mobilisé car si un coup de Jarnac se produit, la Fédération appellera l'ensemble des travailleurs portuaires à réagir.

Recevez, Chers Camarades, notre salut fraternel et syndicaliste.

Le Secréariat.

DERNIERE MINUTE

Les personnels du PA de Rouen et la majeure partie des dockers mensualisés de SEA INVEST ont engagé une action pour annuler un licenciement prononcé contre un grutier S.I.F. La Fédération s'est adressée au Directeur local de S.I.F. dans le même esprit.